

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOTE DE SYNTHÈSE

Séance du 14 novembre 2022

#### **OBJET :**

**Suppression du Fonds de soutien aux initiatives locales (FSIL)**

**Rapporteur : M. LAURENT**

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil municipal que l'assemblée délibérante a inscrit au budget primitif depuis l'année 2012 des crédits pour créer un Fonds de soutien aux initiatives locales (FSIL). Le FSIL a succédé au Fonds de participation aux initiatives locales (FPIL) instauré le 1<sup>er</sup> janvier 2002 par délibération du 17 décembre 2001 qui faisait l'objet d'un conventionnement entre la ville et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

Puis par délibération du 26 janvier 2015, l'assemblée délibérante avait plafonné le FSIL à 300 € par projet et accepté la création d'un comité de liaison chargé de l'examen des demandes d'aides au titre du FSIL. Ce comité de liaison était constitué d'un représentant des instances citoyennes suivantes : comité citoyen de développement, comité des fêtes, office municipal des sports, association des artistes ascéens et comité de jumelage.

Or, il apparaît que ce dispositif d'aide est très peu sollicité par les associations locales et les habitants d'Essey-lès-Nancy. En effet, il a été mobilisé à 6 reprises depuis 2015, et pour un montant total de 2 250 €, étant précisé que la dernière mobilisation datait de 2019.

Force est de constater un désintérêt pour ce dispositif d'aide malgré le récent renouvellement du comité de liaison intervenu en 2022. Pour une parfaite information, le budget annuel consacré au FSIL et voté par l'assemblée délibérante est de 1 800 €.

A l'ère de la sobriété budgétaire, il n'est pas judicieux de conserver le dispositif d'aide du FSIL inutilisé qui est d'ailleurs largement compensé par la création du budget participatif.

## **PROPOSITION**

Vu l'avis favorable de la commission « citoyenneté et sécurité » réunie le 27 octobre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer le Fonds de soutien aux initiatives locales (FSIL) et de dissoudre son comité de liaison.